

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21680**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle STS Electricité et électronique Technologie des équipements médicaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Claude Bernard - Lyon 1, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Lyon I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255n Etudes, dessin et projets en circuits, composants et machines électriques, électronique, 255p Méthodes, organisation, gestion de production en électricité, électronique, 255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le domaine des technologies et des équipements pour la santé, les techniciens ont en charge l'installation, la maintenance et la conformité réglementaire (matériovigilance) des équipements de santé, dits dispositifs médicaux, que se soit en établissement de soins ou dans les entreprises du domaine.

Le professionnel sait mettre en œuvre une chaîne de conditionnement du signal d'un capteur dans le domaine médical et le traitement numérique de l'information, en particulier sur les systèmes biomédicaux.

Le professionnel sait mettre en œuvre les dispositifs médicaux utilisés en établissement de soins public ou privé ainsi que leur maintenance et leur maintien en conformité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Hospitalier

Entreprise

Les titulaires du diplôme peuvent occuper des emplois tels que ; technicien supérieur hospitalier, technicien supérieur dans les entreprises de distribution et de maintenance des dispositifs médicaux.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1305 : Installation et maintenance électronique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence professionnelle TECHNOLOGIE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX se déroule sur 12 mois, et représente un total de 575 heures, qui se décomposent comme suit

UE1 : L'homme et l'entreprise

UE2 : Instrumentations et systèmes

UE3 : Technologies médicales

UE4 : Projet tuteuré

UE5 : Stage

L'admission se fait sur dossier en sortie de L2 ou de DUT/BTS dans les disciplines concernées

Autre possibilité : Dispositif de validation d'acquis professionnels.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé définitivement.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi N°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi N°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi N°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-lyon1.fr/formation/orientation-stages-et-emploi/insertion-professionnelle/>

Autres sources d'information :

http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/front_index.php

<http://iut.univ-lyon1.fr/>

<http://www.univ-lyon1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Claude Bernard Lyon 1

43 Boulevard du 11 novembre 1918

69622 Villeurbanne cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Villeurbanne

Historique de la certification :